

*Déclarations de ministres**[Traduction]*

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, la situation ressemble un peu à la reprise d'un vieux film parce qu'il y a six mois, je prenais la parole à la Chambre des communes pour discuter du livre blanc du ministre sur la réforme fiscale. Si peu de choses ont changé depuis que je pourrais très bien reprendre le discours que je prononçais le 18 juin dernier.

Nous aurons un régime fiscal tout aussi injuste que celui qu'annonçaient les réformes présentées par le ministre en juin dernier, monsieur le Président. Nous aurons un régime fiscal où les riches Canadiens dont les revenus excèdent 100 000 \$ seront nettement favorisés et où les pauvres et les Canadiens à revenu moyen se verront dans une situation pire que celle d'avant 1984, année où les conservateurs sont arrivés au pouvoir. Le ministre des Finances (M. Wilson) n'a pas corrigé les graves injustices du régime fiscal précédent.

• (1730)

Le ministre se dit très satisfait et affirme que le gouvernement est très satisfait de présenter à la population la réforme fiscale qui était l'un des chevaux de bataille des conservateurs. Si le ministre croit que les actionnaires des banques sont les seuls votants, qu'il en soit ainsi. Je suis convaincu qu'ils accorderont au ministre des Finances le vote de confiance qu'à leur avis il mérite à plus d'un titre.

Pour le Canadien moyen, cependant, ce n'est pas le cas. Le ministre avait le choix: où il tranchait en faveur des Canadiens moyens, ou il tranchait en faveur des banques. Il a décidé de favoriser les banques et les institutions financières au détriment des Canadiens moyens. Il me plaît toujours de parler aux gens de réforme fiscale et de principes de justice, ce que nous ne retrouvons pas, j'en ai bien peur, dans les propositions du ministre des Finances.

[Français]

Monsieur le Président, le ministre des Finances avait des choix à faire. Et ce qu'il nous a donné, c'est un système qui encore une fois reste injuste pour les Canadiens moyens. Les Canadiens cherchaient la justice. Mais avec la soi-disant réforme fiscale proposée par le ministre des Finances, une famille moyenne va payer mille dollars de plus qu'en 1984 après la réforme fiscale présentée par le ministre des Finances et après les changements qui ont été présentés aujourd'hui dans la motion des voies et moyens.

Les personnes sous le seuil de la pauvreté continueront à payer des taxes. Soixante mille corporations qui sont «profitables» continueront de ne payer aucune taxe du tout sous la réforme fiscale du ministre. Et grâce à la désindexation partielle, les bénéficiaires, s'il y en a, pour la famille moyenne, seront tous disparus dans l'espace de trois ans.

[Traduction]

Au cours des six derniers mois, le comité permanent des finances et des affaires économiques a travaillé particulièrement fort sur la question de la réforme fiscale. Nous avons respecté, non pas sans une certaine réticence, le calendrier du ministre. Même si le ministre avait décidé de reporter au 18 juin la présentation de sa réforme fiscale, cela n'allait pas nous empêcher de faire nos observations. Il y a un peu plus d'un mois, après avoir parcouru tout le pays, après avoir reçu plus de 600 exposés et avoir entendu quelque 200 témoins, nous

avons présenté un rapport contenant 81 recommandations qui font suite à une étude approfondie et bien réfléchie des propositions du ministre des Finances.

Je regrette de le dire, mais le ministre des Finances n'a tenu absolument aucun compte de la plupart de ces recommandations. En fait et d'après mes calculs, le ministre n'a donné suite qu'à douze des 81 recommandations du comité. Les autres ont été oubliées, rejetées ou mises de côté pour une étude ultérieure. Si le ministre et le gouvernement conservateur croient vraiment dans la réforme parlementaire, cela ne suffit tout bonnement pas.

Je félicite mon ami, le président du comité des finances. Nous nous entendons plutôt bien, lui et moi. Il nous arrive parfois de différer d'opinion sur certaines questions idéologiques. Toutefois, je peux le féliciter pour nous avoir tenus en haleine et pour le travail qui a été accompli. J'ai vu qu'il hésitait à se lever et je ne crois pas qu'il ait applaudi le ministre. Eh bien, moi non plus, je n'ai pas applaudi le ministre, et avec raison. Je comprends la réticence du président, car le ministre des Finances a insulté les membres du comité et injurié les Canadiens en faisant si peu de cas de leur soif d'une fiscalité équitable.

Cet apôtre de la joie de Noël, le député d'Etobicoke-Centre, a décidé d'effectuer quelques petites modifications. Toutefois, plutôt que de les faire payer par le secteur des entreprises comme nous l'avons proposé au comité, il s'arrange pour que le Canadien moyen en fasse les frais. Les Canadiens moyens se sont faits avoir par le ministre des Finances.

Le ministre augmente de 41 cents le prix d'une caisse de 24 bouteilles de bière, de 38 cents le prix d'une bouteille de scotch et de 26 cents le prix d'une cartouche de cigarettes. Au nom des Canadiens moyens, je tiens à souhaiter, à contrecœur, Joyeux Noël au ministre après ce qu'il a fait à l'atmosphère de Noël.

Cette affaire ressemble un peu au libre-échange. Dans ce cas-ci, les Canadiens ont été consultés, mais on n'a pas tenu compte de leur opinion. Dans le cas du libre-échange, on ne les a pas consultés et on n'a pas tenu compte de leur opinion. Le 16 décembre, on nous présente une motion des voies et moyens qui, selon la tradition parlementaire, entrera en vigueur le 1^{er} janvier. Le projet de loi suivra quelques mois plus tard, mais les Canadiens moyens comprennent parfaitement qu'on leur dit de ne pas se donner la peine d'essayer d'influencer le projet de loi ni d'essayer de faire appel à la conscience du ministre des Finances. Il n'a pas écouté au cours des six derniers mois. Il n'écouterait pas non plus au cours des six prochains mois. Il est même fier d'une mesure qui ne fait rien ou presque rien pour corriger le déséquilibre entre l'impôt des sociétés et celui des Canadiens moyens, entre l'impôt des Canadiens riches et celui des Canadiens moyens. Il est clair que non seulement le ministre mais aussi le gouvernement ont la tête et le cœur du côté de la rue Bay et non de la rue Principale.

Il va sans dire que les recommandations contenues dans le rapport minoritaire du Nouveau parti démocratique qui accompagnait le rapport du comité des finances ont été rejetées de même que celles du rapport minoritaire de mes collègues du parti libéral. Et cela, malgré le fait que nous parlions au nom de 75 p. 100 des Canadiens qui ont décidé de ne plus appuyer ce gouvernement.